

La Gazette Pailloise

Bulletin municipal - Déc. 2022



La vie du village

La passerelle des écoliers

Après vous avoir sollicité, vous avez été nombreux à proposer un nom pour la nouvelle passerelle enjambant la Resaigne.

Certaines originales, d'autres drôles, vos suggestions ont toutes été reçues par la commission « communication » chargée du choix de nom de la passerelle. Le nom le plus cité a été retenu : « La Passerelle des écoliers ». Ils ont été les premiers à l'emprunter, elle porte donc bien son nom !

Des panneaux, portant le nom de la passerelle, seront prochainement confectionnés par ... les écoliers du groupe scolaire du Pailly.

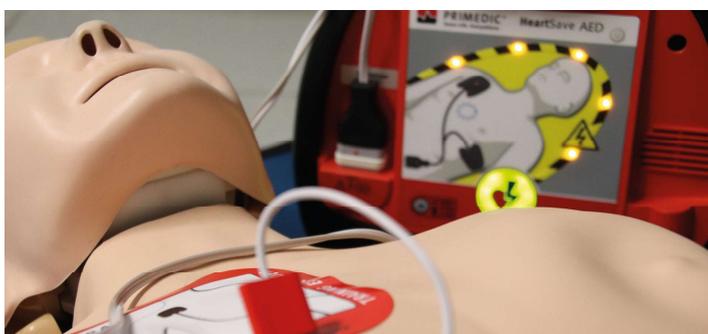


Formation aux gestes de premiers secours

Dans le cadre du renforcement du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), la municipalité a organisé à la salle des fêtes, le 7 juin dernier, une formation aux gestes de 1ers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur. A l'issue des 7 heures de formation délivrée par la Protection Civile de Haute-Marne, les différents participants ont validé le niveau PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Cette formation payante a été prise en charge par la municipalité pour les délégués des associations pailloises.

Un diplôme sera remis aux différents participants lors des vœux de la municipalité le vendredi 27 janvier 2023.



La journée citoyenne est devenue : " Nettoyons le 52 "

La commune a participé à l'opération Nettoyons le 52 association créée et mise en place par Valentin Maret (de Fayl-Billot).

Rendez-vous pris Dimanche 11 septembre, Quelques volontaires se sont présentés malgré l'heure matinale et ont sillonné les rues du village, Environ une soixantaine de kilos de déchets dont une quinzaine a pu être recyclé.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé et principalement au jeune Thomas, Cette opération de nettoyage sera renouvelée au printemps 2023.



La vie du village

Synthèse des Principales Délibérations

(de janvier 2022 à novembre 2022)

Nous avons décidé de proposer des bois façonnés dans le cadre du contrat d'approvisionnement entre l'office nationale des forêts et diverses entreprises (essence : FRÊNES pour 136 m³) *(voir compte rendu conseil municipal du 19/01/22)*.

Nous avons décidé d'adhérer à la convention avec la fondation 30 millions d'amis. La commune est confrontée à la multiplication des chats errants. Le nombre de chats errants est estimé à 15 et le montant de la participation 2022 s'élève à 525 €. *(voir compte rendu conseil municipal du 19/01/22)*.

Nous avons décidé d'approuver et de signer la convention avec l'association « les 4 pattes au pays des 4 lacs », les frais afférents aux captures de chats errants seront pris en charge en partie par la commune avec une cotisation de 0,40 € par habitant. *(voir compte rendu conseil municipal du 02/03/22)*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs de l'eau ;

- part fixe : 50 € / an
- m³ consommé : 1.40 € / m³
- redevance pour pollution domestique : tarif en vigueur, notifié chaque année par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

- précise que ce tarif sera applicable à compter de la facturation 2023.

(voir compte rendu conseil municipal du 13/04/22).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : a désigné M THIEBAUD Marc comme ambassadeur de la mobilité pour la commune de LE PAILLY Son rôle étant de faire connaître aux habitants l'offre de services existante et de faire remonter les problématiques de terrain au PETR du Pays de Langres

(pour en savoir plus voir compte rendu conseil municipal du 22/06/22)

Le logement communal, situé 14 rue du Breuil de Saint-Germain, comporte un salon, une salle à manger, deux chambres. Le logement est actuellement vacant. Le loyer sera de 450€ par mois. *(voir compte rendu conseil municipal du 03/08/2022)*

Les travaux de l'église commenceront en début d'année 2023 (travaux sur la toiture et la façade de l'église) coût total estimé des travaux 330000 € HT. *(voir compte rendu conseil municipal du 03/08/2022)*

Trappage des chats errants : bilan de l'opération 2022

Cette année en raison du grand nombre de chats errants qui ont été signalés, la municipalité a pris la décision de prendre en charge ce problème qui ne cesse de s'amplifier.

En vertu de l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime les maires peuvent mettre en place une alternative à la fourrière et procéder à la capture des chats non identifiés vivants sur leur commune afin de les identifier, les faire stériliser et de les relâcher sur place. Ce dispositif dit « chats libres » résulte généralement d'une coopération avec une association de protection animale et un ou des vétérinaires.

Ainsi des conventions ont été signés avec l'organisme 30 millions d'amis et l'association 4 pattes au pays des 4 lacs. Les chats trappés par des bénévoles et non identifiables étaient

confiés à un vétérinaire pour être stérilisés et pucés. Une partie des frais est prise en charge par les associations partenaires, le reste étant à la charge de la collectivité. 15 chats ne pouvant être identifiés ont été capturés, stérilisés et remis en liberté sur leur lieu de trappage. Le bilan financier de l'opération se monte à 1 650 € (qui comprend les Conventions : 585 €, Soins vétérinaires : 1 065 €)

Le coût de cette prise en charge n'est donc pas neutre pour la collectivité alors que tout propriétaire d'un chat domestique doit en assurer les soins et l'identification, c'est une obligation légale. Sans être obligatoire, la stérilisation est fortement recommandée pour enrayer la reproduction non contrôlée. En quatre ans, un couple de chat peut donner naissance à plus de 20 000 chatons (source ministère de l'agriculture).

Un coût total d'environ 110 € par chat.

Cérémonie du 11 novembre



L'hommage s'est déroulé sur la place partiellement bloquée en respect de l'arrêté de péril de l'église.

Les enfants présents ont pu déposer un pot de pensées au pied du monument et entonner une belle « Marseillaise » en mémoire des soldats morts pour la France. Un verre de l'amitié a été servi à l'issue de la cérémonie. Par manque d'espace devant le monument, nous aurions également dû accueillir Mme La Sous-Préfète de Langres, les porte-drapeaux de l'UNC de Chalindrey ainsi que les musiciens de la Lyre de Chalindrey mais ce n'est que partie remise !!



Nouvelle entreprise

Depuis juin 2022, notre village a le plaisir d'accueillir Aline PETREMANS, prothésiste ongulière avec diplôme professionnel en « auto-entreprise », sous le nom de **V'alky ongles**

Vous y trouverez des propositions différentes pour les ongles de mains et ou les ongles de pieds

- pose avec gel sur ongle naturel ou avec rallonge
- semi permanent
- ongles rongés (avec forfait le temps de la repousse)
- décoration sur ongle fait main

Un choix important et diversifié et de différents style (thème : fête, saison, mariage etc,...)

Une belle idée-cadeau pour les fêtes

N'hésitez pas à consulter sa page Facebook : valkyongles
Prise de rdv par téléphone au 06 06 45 54 19 ou sur place au 2 rue de la nouette, Le Pailly.



Food Truck

« Le Terre et Mer »

Depuis le 15 octobre dernier, Cédric vous propose, avec sa remorque aménagée en Food Truck, une restauration rapide

chaque mardi et samedi soir

avec quelques spécialités comme le fish and chips, bagel à la truite fumée, ainsi que les traditionnels sandwiches américains, hot-dogs et bagel au poulet.

Venez nombreux à ces nouveaux rendez-vous hebdomadaires.



Escape-Game

Entre mai et septembre 2022, 437 visiteurs ont participé avec enthousiasme à la nouvelle version de l'escape-game intitulé « Le poison de la Médicis ». En famille ou entre amis, les joueurs ont pris plaisir à découvrir l'antidote nécessaire à sauver « La Médicis ». Avec fierté, chaque enfant est reparti avec son diplôme.



image : pixabay

Rendez-vous aux jardins les 4 et 5 juin

Flâner à l'ombre des allées de tilleuls et de la chambre de verdure, admirer les jardins à la française ornés d'iris, géraniums, verveines, serpolets bordés de buis.

Découvrir le verger conservatoire et ses arbres fruitiers de variétés anciennes.

Voilà ce dont ont pu bénéficier les visiteurs les 4 et 5 juin sous un soleil rayonnant.



Bilan de la saison touristique

En 2022, les visiteurs ont été nombreux à (re)découvrir notre magnifique château avec notamment 515 entrées en 4 représentations du spectacle « Du cancan au Disco, ça chauffe au Château », 126 lors des « Contes et chants dans les étoiles » ou bien encore 668 lors des « Journées Européennes du Patrimoine ».



Travaux au Château

1- Travaux de restauration des toitures de l'aile Sud (compris tour Sud-Est) et de la tour Nord-Est (tour de la chapelle):

- durée des travaux : de février à décembre 2022

- cout des travaux : 917 919,91 € TTC (compris maîtrise d'œuvre et SPS)

Ce chantier achève le programme de restauration des toitures du château du Pailly, initiée à la fin des années 1990. Si les toits étaient initialement couverts en terrasses sous Gaspard de Saulx-Tavannes, il a été décidé de conserver les toitures actuelles pour des raisons de préservation et d'authenticité de l'édifice : la plus ancienne (celle du donjon) remonte au XVII^e siècle. Seul un repiquage de la toiture du pavillon d'honneur sera nécessaire.

2- Travaux de reprise des arêtiers du donjon :

- calendrier : septembre 2022

- cout des travaux : 43 952,16 € TTC

3- Futurs travaux : Les prochaines phases de travaux porteront sur des travaux d'urgence sur les intérieurs (étais par exemple).

Une restitution progressive des salles sera réalisée, sur un calendrier de 10 années minimum, afin d'offrir au public, au fur et à mesure de l'avancée des travaux intérieurs, de nouveaux parcours de découverte du Château. Les jardins bénéficieront également de travaux de mise en valeur, avec éclairages et mise en lumière des façades depuis les douves, pour les soirées festives uniquement. Les topiaires seront restaurées pour leur redonner leur éclat et leur majesté. Le bassin central sera remis en eau (circuit fermé) au travers d'un élément de fontaine.

Ces travaux représentent plusieurs millions d'euros d'investissement, ce qui explique le calendrier qui s'échelonne sur un minimum de 10 années.

Texte de Caroline Marlot, Architecte Urbaniste de l'Etat, Architecte des Bâtiments de France

Panneaux touristiques

Dans le cadre de l'aménagement des sites touristiques, 32 panneaux de promotion ont été installés sur l'ensemble de la Haute-Marne par la Direction des Infrastructures et des Transports (DIT) pour un coût global de près de 40.000€ entièrement financés par le Conseil Départemental. Le Château du Pailly est ainsi mis en valeur par 3 panneaux installés en juin dernier :

- sur la RD17 à l'entrée de Chalindrey,
- sur la RD141 à l'entrée de Cohons,
- sur la RD26 à l'entrée de Torcenay.



École du Pailly : une bonne rentrée !

L'équipe enseignante aborde une nouvelle année scolaire dans la sérénité. Une nouvelle professeure des écoles a rejoint l'équipe enseignante en la personne d'Elise MONCET.

Madame Moncet n'est pas vraiment une inconnue puisqu'elle a déjà effectué un remplacement il y a quelques années au groupe scolaire. Elle occupe le poste en cycle 3 suite au départ de Sophie Febvre pour l'école de Saints-Geosmes.

Actuellement il y a 52 élèves sur le groupe répartis en 20 enfants en cycle 1 (petite, grande et moyenne section, 14 en cycle 2 (CP et CE1) et 18 en cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

Les projets communs sont nombreux pour cette année : notamment les séances de piscine à Langres (sauf maternelles), un spectacle Tinta mars au printemps, une séance de cinéma à Noël et les différents exercices de sécurité à l'école et dans les transports et les diseurs d'histoires.

Chaque niveau va également porter des projets particuliers comme un projet artistique globalisé (PAG) pour le cycle 1 autour des arts du cirque.

Sur le thème de la semaine du goût, le cycle 2 va travailler sur la cuisine et l'alimentation. Quant au cycle 3 le projet autour du recyclage est poursuivi ainsi que le parrainage avec les aînés.

Les enseignantes signalent qu'elles sont à la recherche de bénévoles souhaitant encadrer les sorties à la piscine qui se dérouleront 3 matins par semaine pendant 3 semaines en avril 2023. Merci de contacter Mme Frelet, directrice si vous êtes intéressés.





Dynamique Pailloise

Réseau d'eau potable

Les canalisations d'eau potables sont vieillissantes et le réseau nécessite des travaux d'ampleur. La municipalité a décidé de refaire entièrement le dispositif d'acheminement de l'eau potable (sauf rue Saulx de Tavannes et rue de l'Avenir où le réseau est bien plus récent).

Pour mener à bien cet important chantier, la commune du Pailly a bénéficié de l'aide technique du Conseil D

épartemental de la Haute-Marne (un grand merci à Monsieur Stéphane BRIOT !). Une consultation des bureaux d'études a été lancée. La meilleure candidature devrait être retenue courant décembre.

L'étape suivante consistera à choisir l'entreprise qui réalisera les travaux, qui devraient débuter courant 2023, pour une durée de près de 18 mois, occasionnant des perturbations. Nous vous tiendrons régulièrement informés afin de pouvoir vous organiser au mieux (stationnement, accès aux habitations, coupures d'eau, ...).



Travaux église

Enfin le bout du tunnel arrive ! Les travaux de l'église vont pouvoir bientôt commencer. Après de longs mois d'études de projet, de démarches administratives, notre église va être restaurée en deux tranches de travaux : la première consistera au renouvellement de la toiture principale en tuiles, ainsi qu'à la réfection de la charpente entière du clocher et sa couverture en ardoise.

La seconde regroupera la réfection des murs extérieurs, la menuiserie, et les plâtres et peintures intérieurs.



Le petit coin de retouches

Mercerie, laine, tissus, retouches, dépôt de pressing, dépôt artisanal, vente et réparation de Machines à coudre.

2 rue de la république
52600 CHALINDREY
06 82 33 46 42

mardi et jeudi 9h30-18h30
mercredi et vendredi 9h30-12h00/14h00-18h30
samedi 9h30-12h00/14h00-17h30

lepetitcoinderetouches@gmail.com

Restructuration du cimetière

La procédure de reprise des tombes en défaut d'entretien entrera bientôt dans sa dernière année. Pour les familles qui souhaitent conserver la tombe de leurs ancêtres, il devient urgent de contacter la mairie afin de connaître les travaux à réaliser. Arracher les étiquettes d'information ne fait pas sortir la tombe de la procédure mais empêche seulement d'autres descendants d'être informés correctement. Inutile d'être menaçant, il suffit juste de suivre les conseils de notre cabinet juridique.

Vous êtes concernés ? Vous voulez des informations ? Nous vous accueillons à la mairie pour remplir la fiche de renseignements. C'est aussi simple que cela !



Travaux dans le logement communal

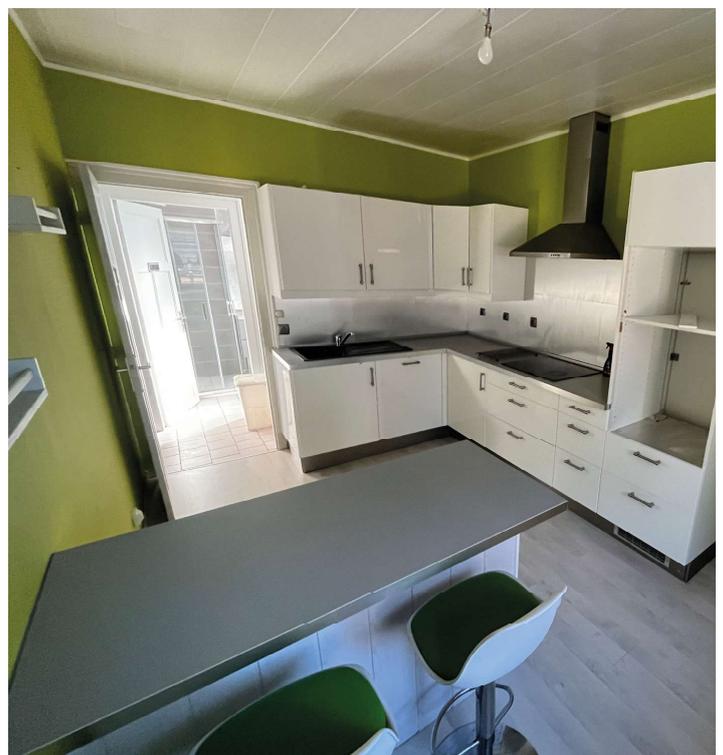
Suite au départ de Daniel PERRON, locataire du logement communal au 14 rue du Breuil de St Germain, le 1er août dernier, nous avons constaté que l'appartement était insuffisamment isolé sur le mur côté nord et des traces d'humidité revenaient régulièrement. Des travaux vont donc être menés courant décembre. Le logement devrait prochainement être disponible à la location. Parlez-en autour de vous ! Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la mairie dans les plus brefs délais.

Un grand merci à Daniel PERRON pour les aménagements et travaux qu'il a réalisés (isolation des combles, cuisine intégrée, ...).

2024 : des jeux au Pailly ?

Un groupe de travail réunissant différents acteurs associatifs du Pailly et d'ailleurs réfléchi à un projet d'animations dans le cadre des olympiades de 2024. L'idée est de proposer pendant un week-end des activités liées aux sports, mais pas seulement, à destination d'un large public familial, scolaire, seniors, ... Les participants seront invités à découvrir chaque activité de manière ludique et sans enjeux de compétition.

Les associations impliquées pourront faire connaître également leurs nombreuses activités. On pourra participer en famille, entre amis, entre collègues, entre camarade d'école dans une ambiance conviviale pour partager un bon moment dans l'esprit et les valeurs des jeux olympiques qui se dérouleront en France cette année-là. La prochaine réunion se tiendra au mois de janvier prochain et toutes les associations souhaitant participer peuvent rejoindre le groupe déjà constitué.



Une nouvelle façon de faire la promotion du village !

Dans quelques jours, vous pourrez, vous aussi, faire facilement la promotion du Pailly !

Rendez-vous prochainement sur vos moyens de communication préférés !

Denis Remongin fait son « Tour de France... en trottinette »

Denis REMONGIN réside au Pailly depuis de nombreuses années. Il a pour projet de faire le « Tour de France en trottinette » à la force des mollets. Il ne bénéficiera d'aucune assistance électrique ni thermique. Il a déjà réalisé le Tour de la Haute Marne sur 1 semaine en 1998 dans les mêmes conditions. Il avait pu admirer notre beau département, et pris le temps de l'apprécier.

Sa nouvelle trottinette est de fabrication « maison » à partir d'un vélo de course, avec alignement au laser et soudure par Alain MASSOTTE (Torcenay). Vitesse plus de 80 km/heure en descente ! Son nouveau périple va se faire au fil des découvertes en suivant au plus près les frontières géographiques.

Partie nord en 2023 : il démarrera du Pailly jusqu'à la Rochelle (Charente-Maritime) en passant par l'Alsace, les Hauts de France, la Normandie, la Bretagne, les Pays de Loire pour un total de 4.000kms sur 60 jours.

Partie sud en 2024 : De La Rochelle en passant par les Pyrénées et les Alpes pour un retour au Pailly sur une période également d'une soixantaine de jours

Les nuitées, à chaque fois dans un lieu différent, nécessitent une organisation spécifique (gîte, Airbnb ou chez l'habitant). Les repas seront pris à la bonne franquette. Pour la partie logistique, il sera accompagné par son épouse Dominique et sa sœur Marie-Christine. Suivi de l'aventure sur la page FaceBook (nom à venir).

Denis remercie chaleureusement Jean Claude Pla et Vingeanne Groupe, partenaire de la première heure, ainsi que David et Roselyne Boucheron des transports Trans David. Il tient également à souligner le soutien de monsieur le maire du Pailly Franck Bugaud et tout le conseil municipal. Il recherche encore quelques sponsors, faites circuler l'info!!.»



Le Saviez-vous ?

Tri sélectif

Bientôt moins de contrainte pour votre tri sélectif. Une image vaut mieux que de longs textes !

LE TRI + SIMPLE

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Tous les emballages en plastique, tous les emballages en métal (aluminium et acier) et tous les emballages liquides alimentaires sans exception, iront dans votre bac ou sac jaune, sans hésiter !



TOUS LES EMBALLAGES



TOUS LES Emballages en plastique

Bouteilles - flacons - produits ménagers et d'hygiène



TOUS LES Emballages en aluminium et en acier

Canettes - conserves - barquettes aérosols alimentaires et d'hygiène



TOUS LES Emballages liquides alimentaires

Briques de lait - de soupe et de jus de fruits



Films alimentaires - sacs sachets - pots - tubes et barquettes...

UN DOUTE, UNE QUESTION

SDED 52 - 03 25 35 09 29 - sded52@sded52.fr



Tel : 03 25 84 43 71
info@smictomsud52.fr
18 rue Château du Mont
52600 CHALINDREY

Horaires d'ouverture :
Lundi et Mardi : 9h à 12h et 13h30 à 17h
Du mercredi au vendredi : 9h à 12h
Fermeture exceptionnelle : 23 décembre 2022

Le Saviez-vous ?

Comment bénéficier d'une aide de l'État pour la rénovation énergétique de votre logement ?



Vous êtes particulier, bailleur, locataire, petit commerçant, artisan ou libéral et vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement pour améliorer votre confort et faire des économies d'énergie. Contactez vite Grégoire OGER, conseiller en rénovation énergétique ! Il a pour mission de conseiller les usagers du Pays de Langres. Vous pouvez le rencontrer, en prenant rendez-vous, lors de ces permanences à Chalindrey les 1ers et 3ème mercredi de 14h à 17h à l'Espace France Services.

Il peut venir dans votre logement muni d'une caméra thermique. Un rapport de visite vous est ensuite remis.

Objectif : logement BBC (base consommation).

Son téléphone : 0676455570

Son mail : renovation-energetique@pays-langres.fr

La mobilité sur notre territoire



Depuis déjà de nombreuses années, le SMTPL (Syndicat Mixte des Transports en Pays Langrois) vous proposait ses services de Transports à la demande afin de vous emmener sur Langres, Chalindrey ou en gare. Ce service a été repris par le PETR et se nomme dorénavant « Linggo ». Cette entité regroupe plusieurs services :

- le Transport à la demande
- Le Transport Urbain Langres/Saint-Geosmes
- Mobilités partagées (covoiturage)
- Mobilités actives (marche, mobilités douces)
- Kiosque de la mobilité

Le PETR du Pays de Langres communiquera prochainement de façon plus précise.

N° vert : 0 800 330 130



**Garage
HUGUENOT**



- MÉCANIQUE • CARROSSERIE • PEINTURE
- RÉPARATION TOUTES MARQUES • VENTE Vo-Vn

10, rue de la République
CHALINDREY
03 25 88 52 32
garagehuguenot@orange.fr



idelik

03 25 88 5000
www.idelik.fr

Informatique & Réseau

vente (PC portables, PC de bureau, serveurs, accessoires...)
réparation (maintenance en atelier / à distance / sur site)

Création Graphique & Imprimerie

création de logos, chartes graphiques, sites internet
flyers, cartes commerciales, affiches, etc.

Bureautique & Papeterie

cartouches & toners d'imprimante, fournitures de bureau



LA ROTONDE

CHALINDREY 03.25.88.53.26
Audrey et Damien BORTOLUZZI
Pharmaciens

- MATERIEL MEDICAL vente et location
- CHAUSSURES Scholl et Pulman
- SEMELLES orthopédiques
- PROTHESES mammaires
- CONSULTATIONS diététiques



CHALINDREY
GIRAUX Daniel - 06 78 10 27 82

Mandataire indépendant
4 Rue de la Préfecture
Cour des Carmes - 25000 BESANCON
Siret : 793 068 867 00027

03 81 57 73 53
daniel.giraux@idlr.fr
www.idlr.fr

L'essentiel
Salon de Coiffure • Détente et Beauté



50, bis rue Diderot
52600 CHALINDREY
03 25 88 93 44



Institut De Beauté

Belles Du Monde
45 rue Diderot
52600 Chalindrey

Tél : 06 85 14 36 14



MENUISERIE - AGENCEMENT

ARTIBOIS

MENUISERIE - CUISINE - SALLE DE BAIN
ERIC ET WILFRIED

18, rue château du mont
52600 CHALINDREY

06 08 22 42 14
06 21 79 55 06

Il était une fleur

à Fune Erop Face Book

Flours - Cadeaux - Livraison à domicile

☎ 06 36 96 71 43

Paiement à distance par

03 25 87 67 52 - 52600 CHALINDREY

Vivre ensemble : divagation des chiens

Pour la sécurité et la tranquillité de tous, certaines règles sont à respecter si vous détenez un ou plusieurs chiens, notamment quand vous les promenez.

Vous devez tenir votre chien en laisse car il peut présenter un danger pour les personnes. Tout le monde n'est pas forcément à l'aise devant un chien qui peut être impressionnant surtout pour les enfants et autres personnes fragiles.

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Le maire peut aussi interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participerait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.



L'identification d'un animal de compagnie est obligatoire par tatouage ou puçage afin de permettre de retrouver son propriétaire s'il s'égaré :

- pour les chiens, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois ;
- pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Cette obligation est également valable pour tous les spécimens nés après le 1er janvier 2012.

Références

Code rural et de la pêche maritime art. L211-11, art. L211-16, art. L211-23

Code pénal art. R622-2

Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens

Ludovic Bailly 

Maison BAILLY de Père en Fils depuis 1944

**BOUCHER - CHARCUTIER
TRAITEUR - RÉCEPTIONS**

www.traiteurbailly.com

CHALINDREY 18 rue de la République - 03 25 88 13 29

BOULANGERIE - PATISSERIE

SPECIALITES

Pain de ferme à l'ancienne

Pain décoré

Vacherins

Pièces montées

Brioches



JACQUOT Olivier et Nathalie

1 rue Victor Hugo

52600 CHALINDREY

Tél. : 03 25 88 97 81

MENUISERIE
DU FOULTOT

Z.I. Les Moulières
52 600 CHALINDREY

03.25.88.12.99

accueil52@menuiserie-foultot.com



Loïc

**Raclot
Electricité**

Générale, Industrielle

52600 TORGENAY

& Dépannage

ent.raclotelectricite@gmail.com

06.58.58.84.72 / 09.84.45.07.52

SOCIÉTÉ **ENTR'IN 52**



Entreprise du Paysage : 03 25 87 62 20



TAXI DAVID

TAXI DAVID

ROSELYNE & DAVID

52600 LE PAILLY

☎ 06 80 70 19 07 52200 STS-GEOSMES

*Rayons - Dialyses - Rééducation
Entrées et sorties d'hôpitaux - Jour et nuit*



Janicars

Wijtvliet Janis

0662506456 janicars@outlook.fr

recherche personnalisée de véhicules, import,
export, estimations, conseil achat, dépôt vente



MOTORS

**MÉCANIQUE MOTO & MOTOCULTURE
VENTE
ENTRETIEN
PIÈCES DÉTACHÉES**

Maison des entreprises
18 rue Château du Mont
52600 CHALINDREY

09 88 51 49 56

07 63 89 79 12

rm@motors@outlook.fr

Lun. : 13h30 / 18h
du Mar. Au Vend. : 9h / 12h - 13h30 / 18h
Sam. : 9h / 12h30

Infos pratiques

Mairie

Permanence des adjoints
et de la secrétaire :
mercredi de 10h à 12h

Permanence du maire :
samedi de 10h à 12h

Afin d'éviter l'attente et améliorer la confidentialité, vous pouvez prendre un rendez-vous :

- par mail à **mairielepailly@orange.fr**,
- par téléphone au **03.25.88.19.83**
pendant les permanences,
- par courrier en indiquant vos noms, prénoms et coordonnées ainsi que votre (ou vos) question(s), et nous vous contacterons dans les plus brefs délais.

Pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage situés dans la cour de la mairie ou à vous connecter sur le site internet communal : www.lepailly52.fr/

Toutes les infos en direct sur vos portables et tablettes en téléchargeant l'application **PanneauPocket**

Bibliothèque

Horaire d'ouverture : mercredis et samedis de 10h à 12h dans le respect des règles sanitaires.

Etat-Civil

Naissance :
MADDEN Gabin, le 1er août 2022

Décès :
Toutes nos condoléances à la famille de Mme Monique HENRIOT

Nous souhaitons la bienvenue à :
Emilien Carbillet et Amélie CHANEY

Votre publicité ici
Envoyez votre demande à
mairielepailly@orange.fr



le monde associatif

Agenda

Association « Renaissance du Château du Pailly » (ARCP)

Présidente : Laurence DURUPT
06.03.84.45.12

Comité des fêtes

Président : Marc THIEBAUD
06.82.04.76.64

Association Le Pailly Tonic (Fitness)

Président : Marc THIEBAUD
06.82.04.76.64

Entente des 3 châteaux (clubs de football du Pailly et Corgirnon-Chaudenay)

Président : Vincent LABOISSIERE
06.72.02.09.86

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Représentante locale :
Maryline COMMOY
06.76.67.39.35

Association des parents d'élèves

Président : Kévin ROYER
06.85.85.76.33

Association « La Pailloise »

Président : Stéphane DUMONTIER
06.68.97.45.71

Association « Geek in Time »

Président : Kévin ROYER
06.85.85.76.33

Association des bouilleurs de crus

Président : Michel POPOVIC
03.25.88.13.15

Association de chasse

« La fauvette »
Président : Fabrice PIOCHE
06.08.99.76.44

27 janvier : Vœux de la municipalité

29 janvier : Goûter des ainés

A partir du 09 avril : Visites du château

14 mai :

Marché artisanal (ARCP et Comité des fêtes)

03 et 04 avril : Rendez-vous aux jardins (ARCP)

10 juin : Conférence sur le Résistance (ARCP)

28 et 29 juillet :

Pièce de théâtre « Barbe Bleue » avec la troupe de Chalindrey (ARCP)

04 et 05 août :

Pièce de théâtre « Barbe Bleue » avec la troupe de Chalindrey (ARCP)

15 août : Pique-nique au château (ARCP)

24 août : Concert de violon par le jeune interprète Manoé (ARCP)

Mais aussi (dates à fixer) :

Exposition : « A la découverte des sorcières par l'autre bout de la lorgnette » (ARCP)

Et bien d'autres événements encore !

Et enfin, pendant toute la saison touristique : animation dans le parc du château (en cours de réalisation) pendant toute la période touristique en remplacement de l'escape game.

On compte sur vous !

Vous avez besoin d'aide pour un projet individuel ou associatif. Vous souhaitez participer au dynamisme et à la valorisation du village, l'équipe municipale vous oriente et vous apporte les informations utiles. N'hésitez pas à nous contacter !

Jouons un peu

Sudoku : Moyen

		7			2	6		8
				6	7	3		
	3		1					
		8	7					5
5	7		2	3				
		4	6					8
	2		9					
				4	6	9		
		5			3	4		6

Sudoku : Difficile

	5		6		4		2	
			5		9			
	1						9	
				7				
		5		6		3		
	7	3				9	6	
8		6				2		7
			2		3			
								8



La Commission Communication au travail !



Solution des jeux de la gazette de juin dernier :

Horizontal :

1- Darbot, 2- Gaspard de Saulx Tavernannes, 3- Blason, 4- Paillois, 5- Nouette, 6- Leboeuf, 7- Lamy, 8- Moulins

Vertical :

1- Église, 2- Breuil de Saint Germain, 3- Cul du Clos, 4- Château, 5- Libération, 6- Resaigne.

Solutions dans le prochain numéro de la Gazette Pailloise !